



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MAIRE, LES RISQUES ET LA CRISE

Présentation aux élus de l'Aube

Sommaire

- 1. Quels risques dans ma commune ?**
- 2. Où trouver l'information ?**
- 3. Quel rôle du maire dans la prévention ?**
- 4. Quel rôle du maire dans la gestion de crise ?**

1. Quels risques dans ma commune ?

Des risques naturels...



Débordements, remontées de nappes, ruissellement...



Glissements de terrain, cavités souterraines, coulées de boues, chute de blocs rocheux...



Retrait-gonflement des sols argileux, sécheresse...

Des risques divers...

Vents violents, tempête, grand froid, canicule, pandémie, terrorisme...

Des risques technologiques...



Industries, sites SEVESO, silos...



Barrages-réservoirs Seine, Aube et Marne

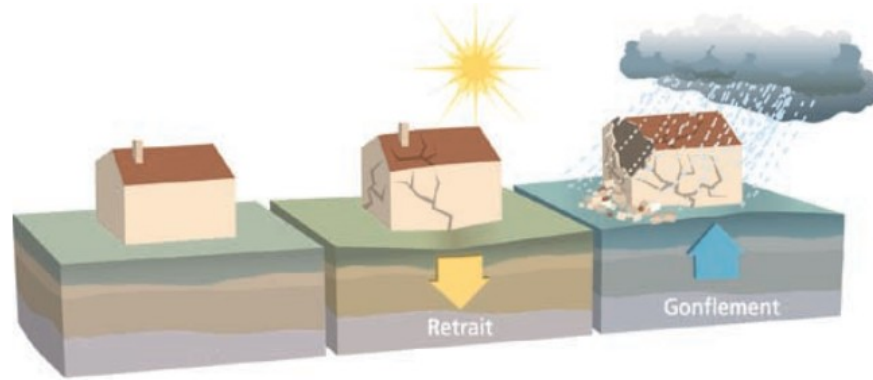


Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Nogent-sur-Seine, et sites de stockage de déchets



Axes routiers importants, fluviaux, ferroviaires, et canalisations de gaz

Le risque « retrait-gonflement des sols argileux » et les nouvelles règles



DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2020

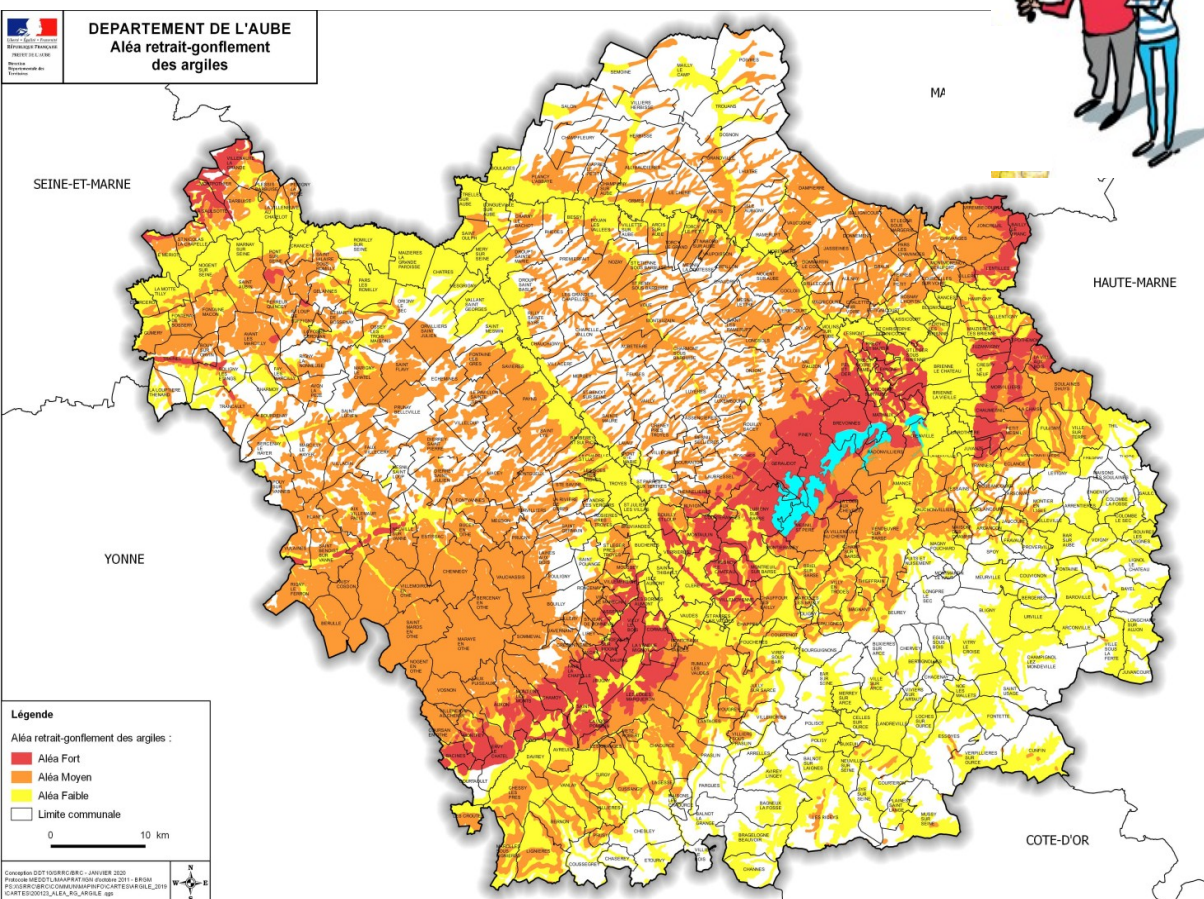
en aléa MOYEN ou FORT

Vous vendez un terrain constructible

- ✓ Vous devez fournir à l'acheteur cette étude préalable annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. Elle restera annexée au titre de propriété du terrain et suivra les mutations successives de celui-ci. **Point de vigilance :** son obtention doit être anticipée.

Vous faites construire une maison individuelle

- ✓ Avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre), vous devez communiquer au constructeur, cette étude préalable.
Le contrat indiquera que le constructeur a reçu ce document.



Vous faites construire une ou plusieurs maisons individuelles ou vous ajoutez une extension à votre habitation

- ✓ Avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction, vous pouvez :
 - soit **transmettre l'étude géotechnique de conception** au constructeur de l'ouvrage (architecte, entreprise du bâtiment, constructeur de maison individuelle...);
 - soit **demander au constructeur de suivre les techniques particulières de construction** définies par voie réglementaire.



Des risques se produisant réellement...

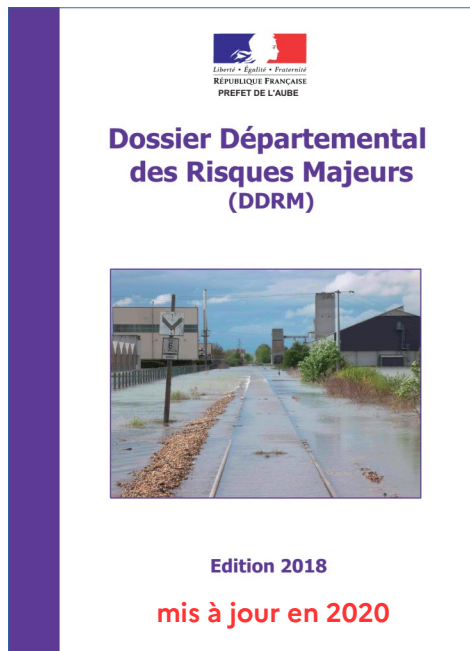


2. Où trouver l'information ?

> Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

(Accueil>Politiques publiques>Sécurité protection de la population>Sécurité civile>Risques>L'état des risques)

Tableau récapitulatif des risques majeurs du département de l'Aube



INSEE	Communes	Risques naturels						Risques technologiques						PCS	DICRIM	I.A.L (1)	I.A.L (2)												
		Inondation			Mouvement de terrain			Barrage		Industriel		Nucléaire						TMD											
		Présence	Cours d'eau	PPRI	Argiles	Cavités	PPRN	Nb de cat nat	Présence	Ouvrage	PPI	Présence	Type de site					PPI	PPRT	Présence	Site	PPI	Présence	Mode					
10002	AILLEVILLE	x	Aube	A	f			1													Ob	Ob	Ob	Ob					
10003	AIX-VILLEMAUR-PALIS				F	x		6															Ob		Ob				
10004	ALLIBAUDIERES				f			1																	Ob				
10005	AMANCE				M			3																	Ob				
10006	ARCIS-SUR-AUBE	x	Aube	A	f	x		2	x	Au/Ma	A	x	Ssb/Si	A	A										Ob	Ob	Ob	Ob	
10007	ARCONVILLE				f	x		3																		Ob		Ob	
10008	ARGANCON				f	x		2																		Ob		Ob	
10009	ARSELLES				f			2																				Ob	
10010	ARREMBECOURT				F			1	x	Ma	A															Ob		Ob	
10011	ARRENTIERES				f			2																				Ob	
10012	ARSONVAL	x	Aube	A	f	x		4																			Ob	Ob	Ob
10013	ASSENAVY				F			1																				Ob	
10014	ASSENCIERES				f	x		1																			Ob		Ob
10015	AUBETERRE				f			1																				Ob	
10017	AULNAY				f			1	x	Au/Ma	A																Ob		Ob
10018	AUXON				F	x		3																			Ob		Ob
10020	AVANT-LES-MARCILLY				M	x		1																			Ob		Ob

Tous les risques dans chaque commune + des dossiers thématiques

LEGENDE	A : approuvé	f : aléa faible M : aléa moyen F : aléa fort Pr : prescrit	Ma : Marne Au : Aube Se : Seine A : approuvé	Ssb : Seveso seuil haut Ssb : Seveso seuil bas Si : Site SETI (Site à Effets Très Importants) A : approuvé	CNPE de Nogent-sur-Seine : communes situées dans un rayon de 10 ou 20 km CSA : Centre de Stockage de l'Aube CRES : Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage A : approuvé / Pv : prévu	r : route f : fer g : gazoduc fl : voie fluviale	Ob : obligatoire (1) Etat des risques (2) Déclaration de sinistres
---------	--------------	---	---	---	---	---	--

2. Où trouver l'information ?

> Sur les sites internet dédiés

The screenshot shows the website www.aube.gouv.fr. The header features the logo of the Prefet de l'Aube and the text "Les services de l'État dans l'Aube". Below the header is a navigation menu with items: Services de l'Etat, Politiques publiques, Actualités, Publications, Démarches administratives, and Vous êtes... The breadcrumb trail is: Accueil > Politiques publiques > Sécurité protection de la population > Sécurité civile > Risques > La prévention des risques. The main content area is titled "La prévention des risques" and includes a list of links to various plans and strategies.

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans l'Aube

Contacts
Sites de la région
recherche ok

Services de l'Etat | Politiques publiques | Actualités | Publications | Démarches administratives | Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Sécurité protection de la population > Sécurité civile > Risques > **La prévention des risques**

Partager f t e

Risques

- L'état des risques
- La prévention des risques**
- Risque nucléaire

La prévention des risques

Mise à jour le 08/12/2020

A lire dans cette rubrique

- ▶ [Le Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - Seine Amont](#)
Documents en vigueur - approbation au 10 mars 2017 -
- ▶ [Le Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - de l'agglomération troyenne](#)
Documents en vigueur - approbation au 13 avril 2017 -
- ▶ [Le Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - Seine Aval](#)
Documents en vigueur
- ▶ [Le Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - Aube Amont](#)
Documents en vigueur
- ▶ [Le Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI - Aube Aval](#)
Documents en vigueur
- ▶ [Stratégie locale de gestion du risque inondation](#)
Stratégie locale de gestion du risque inondation

www.aube.gouv.fr

2. Où trouver l'information ?

> Sur les sites internet dédiés

GÉORISQUES

[Accueil](#)

[Mes risques](#)

[S'informer](#)

[Données](#)

[Aide](#)



Mieux connaître les risques
sur le territoire



CONNAÎTRE LES RISQUES PRÈS DE CHEZ SOI



RENSEIGNER UN ÉTAT DES RISQUES

Information par lieu

S'INFORMER SUR LES RISQUES

LES RISQUES NATURELS



Mouvements
de terrain



Séismes



Cavités
souterraines



Inondations



Volcanisme



Feux de forêt



Retrait/gonflement
des argiles



Radon

Dossiers thématiques

www.georisques.gouv.fr



Accueil > Mes risques > Connaître les risques près de chez moi

Connaître les risques près de chez moi

Veillez sélectionner un mode de localisation puis remplir les informations demandées

UNE ADRESSE

UNE COMMUNE

UNE PARCELLE CADASTRALE

Veillez entrer le nom de la commune (ou code postal) *

10800

J'accepte les CGU

Accéder aux informations

10800 Saint-Julien-les-Villas

10800 Buchères

10800 Saint-Léger-près-Troyes

10800 Moussey

10800 Saint-Thibault

Informations générales sur les risques dans la commune

LES RISQUES MAJEURS RECENSÉS SUR LA COMMUNE

5

Voir tous les risques

[En savoir plus sur le DDRM](#)

RECONNAISSANCES DE L'ÉTAT DE CATASTROPHES NATURELLES

5

Voir le détail

[En savoir plus](#)

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

DICRIM

(Document d'information communal sur les risques majeurs)

Télécharger le DICRIM

[En savoir plus](#)

PLANS DE PRÉVENTIONS DES RISQUES

PPR Naturels

1

Voir le détail

PPR Technologiques

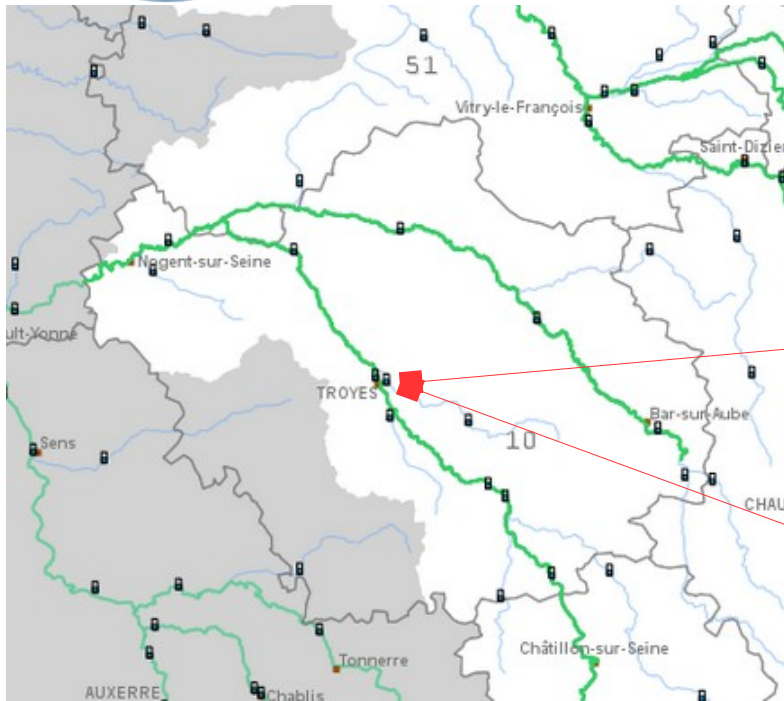
0

Voir le détail

2. Où trouver l'information ?

> Sur les sites internet dédiés

www.vigicrues.gov.fr



Graphique Observation Prévision Info station

Afficher 10 hauteurs en m

Date et heure locale	Troyes [Foicy] (Seine [partielle])
11/01/2021 14:00	0,35
11/01/2021 13:50	0,35
11/01/2021 13:40	0,35
11/01/2021 13:30	0,35
11/01/2021 13:20	0,35
11/01/2021 13:10	0,35

	Seine amont	+	Vert	
	Seine troyenne	+	Vert	
	Aube amont	+	Vert	
	Aube aval	+	Vert	
	Seine Bassée champenoise	+	Vert	

2. Où trouver l'information ?

www.apic-vigicruesflash.fr

**VIGICRUES
FLASH**

- détection automatique du risque

- détection automatique du risque de **crue soudaine (cours d'eau non couverts par Vigicrues et à réactions rapides)**,
- envoi automatique de SMS, courriel ou message vocal aux abonnés (service gratuit),
- consultation du grand public

Secteurs éligibles



**Avertissement Pluies Intenses
à l'échelle des Communes (APIC)**

- avertissement **en temps réel du caractère exceptionnel des précipitations**, par sms, courriel ou message vocal aux abonnés (service gratuit),
- consultation du grand public.

Comment s'abonner ?

- créer un compte sur www.apic-pro.meteofrance.fr
- choisir la zone géographique (possibilités de s'abonner à plusieurs communes : en amont, même hors département)
- saisir les coordonnées de contact

2. Où trouver l'information ?

> Sur les sites internet dédiés



etc...

> Et en contactant :

- la préfecture de l'Aube (pref-alerte-sidpc@aube.gouv.fr),
- la DDT de l'Aube (ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr)

3. Rôle du maire...

...dans la prévention

Aménager durablement le territoire

- > Prendre en compte les risques dans le **document d'urbanisme**,
- > Délivrer les **autorisations d'urbanisme** en tenant compte des risques,
- > **Eviter le développement d'enjeux** dans les zones à risques importants,
- > **Refuser les projets** s'ils sont de nature à menacer la salubrité ou la sécurité publiques, au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.



extrait d'un Plan de Prévention du Risque Inondation



Réaliser un DICRIM

- > Rédiger un Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour **sensibiliser** la population avec :
 - les risques présents dans la commune,
 - le système d'**alerte** mis en place,
 - les **consignes de sécurité** à respecter,
 - les mesures de prévention mises en place,
 - les **points de regroupement et d'hébergement** prévus.



document à mettre à jour régulièrement

Informers la population

- > **Mettre à disposition** les documents relatifs aux risques,
- > Organiser l'**affichage** des risques et des consignes de sécurité,
- > Organiser une **réunion sur les risques** au moins tous les deux ans à destination de la population,
- > Participer à l'Information des Acquéreurs et Locataires (IAL),
- > Procéder à l'inventaire et à l'entretien des **repères de crues**

3. Rôle du maire...

...dans la gestion de crise

Alerter la population

- > Relayer auprès de sa population les **messages d'alerte** ou d'information reçus du préfet par l'automate d'appel GALA ou par courriels
- > Relayer auprès de sa population les **consignes de comportement** à adopter.

Faire des retours d'expérience

- > Capitaliser et consigner le maximum d'éléments lors d'un évènement pour en **garder une trace**,
- > Tirer les enseignements d'évènements passés pour **améliorer le dispositif** et la prise de décision lors des futures crises.

Organiser la crise

- > Assurer la **direction des opérations** de secours sur le territoire communal,
- > Assurer la mise en oeuvre des **mesures de sauvegarde** (alerte, soutien des populations, hébergement) même si le préfet prend la direction des opérations de secours (crise dépassant le territoire d'une seule commune par exemple).
- > **Remonter à la préfecture** toute information de terrain ou toute difficulté,



Faire des exercices

- > **Se former, s'entraîner, tester** les procédures pour améliorer la coordination entre services.

3. Rôle du maire...

...dans la gestion de crise

Réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- > Elaborer un **document opérationnel** avec :
 - l'**organisation** communale de crise,
 - le dispositif d'**alerte** de la population,
 - le recensement des compétences et des **moyens disponibles** ou mobilisables,
 - le recensement des enjeux et des **personnes vulnérables**,
 - l'annuaire d'urgence.



Le régime de catastrophe naturelle (CatNat)

- > Après la crise, **recenser** les biens endommagés,
- > Encourager les sinistrés à **déclarer rapidement les dégâts** auprès de leur assurance,
- > Solliciter si besoin l'état de catastrophe naturelle en utilisant de préférence **l'application iCatNat**,
- > Dès la décision interministérielle, **informer les sinistrés** qui disposent de **10 jours** pour contacter leur assureur en vue de l'indemnisation.

Possibilité d'assistance des services de l'État !



A METTRE A JOUR REGULIEREMENT

4. Echanges

Pour plus d'informations

Préfecture de l'Aube (pref-alerte-sidpc@aube.gouv.fr),

DDT de l'Aube (ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr)

Merci de votre attention